

CONSEIL MUNICIPAL

Séance n°13 du 16 JUIN 2022

COMPTE RENDU

Date de convocation : 10 juin 2022
Date d'affichage : 10 juin 2022
Nombre de conseillers en exercice : 29
Présents : 23
Votants : 29

L'an deux mille vingt deux, le seize juin, le Conseil Municipal de Courdimanche, légalement convoqué, s'est réuni à vingt et une heures, dans la salle Raymond Berrivin de l'Hôtel de ville, sous la présidence de Madame Elvira JAOUËN, Maire.

La séance était retransmise en direct sur le site internet de la commune et sur la page facebook de la ville.

Étaient présents :

Mme Elvira JAOUËN, M. Pascal CRAFFK, Mme Sophie MATHARAN, M. Hussen KEBE, Mme Véronique GARDES, M. Olivier FOLLMER, Mme Marie LOPES-PASSI, M. Pascal HOUEIX, Mme Emilie EVRARD, Mme Chantal de SARAN, M. Jean-Paul MARTIN, M. Alain WURTZ, Mme Francisca NONQUE, Mme Natalie CASAUBON, M. Didier DAGUE, M. Pascal ANDRIOT, M. Xavier COSTIL, Mme Lydia BUMENN, M. Christophe LHardy, M. Nicolas GIRARD, M. Olivier DE LOS BUEIS, M. Nicolas BABUT, M. Benoit CHAVERON.

Étaient absents excusés et avait donné pouvoir :

Mme Maud EONO	avait donné pouvoir à Mme Chantal de SARAN
Mme Laure CLEMENT	avait donné pouvoir à M. Hussen KEBE
Mme Sophie FAMECHON	avait donné pouvoir à M. Nicolas BABUT
Mme Caroline LUX	avait donné pouvoir à M. Pascal ANDRIOT
Mme Séverine LIBER	avait donné pouvoir à Mme Emilie EVRARD
Mme Marianne GARRAUD	avait donné pouvoir à M. Xavier COSTIL

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Didier DAGUE, a été désignée secrétaire de séance.

Madame la Maire donne lecture de l'ordre du jour, tel qu'il figure dans la convocation adressée régulièrement aux membres du Conseil Municipal.

Madame la Maire précise que les points 01, 04 et 07 seront votés sans débat comme indiqué sur l'ordre du jour. L'assemblée valide cette proposition.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 24 mars 2022

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 29 voix pour, adopte le procès-verbal du Conseil municipal du 24 mars 2022.

ADMINISTRATION GENERALE

00 – DONNER ACTE DES DECISIONS DU MAIRE

Par délibération n°20-01-06 du 23 mai 2020, le Conseil Municipal a délégué à la Maire certaines attributions prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Conformément à l'article L. 2122-23 du CGCT, il est présenté ci-dessous au Conseil Municipal les décisions que Madame la Maire a été amenée à prendre dans le cadre de cette délégation. Il est rappelé que les décisions du Maire sont consultables auprès de l'Administration Générale.

N° d'ordre 2021	Date	Objet	Montant	Tiers
014	28/02/22	Convention d'assistance pour les dossiers de retraite	48,50 € net / heure	CIG
015	10/03/22	Résiliation du marché "Prestations de nettoyage et entretien des bâtiments communaux"	*****	EDS
016	10/03/22	Abonnements fibre orange pour les écoles de la Louvière et A.Parrain	48 € HT pendant 12 mois puis 52 € HT / PAR ECOLE	Orange
017	16/03/22	Contrat de prestation pour le repas des seniors au golf de Cergy - taxi-danseur	130,00 € TTC	Association "Sortir danser"
018	16/03/22	Contrat de prestation pour le repas des seniors au golf de Cergy - taxi-danseur	130,00 € TTC	Max Bitor
019	16/03/22	Contrat de prestation pour le repas des seniors au golf de Cergy - Orchestre groupe Nevada	892,60 € TTC	Art de vivre en Brie
020	16/03/22	Avenant n°1 au contrat d'assurance - Parc automobile : régularisation en fonction des modifications intervenues	745,87 TTC	GROUPAMA
021	17/03/22	Marché 2022-02 Prestation de nettoyage et d'entretien des bâtiments communaux - Notification	32 622,10 € TTC /an	CLEAN SERVICE
022	23/03/22	Reprise abonnement fibre orange école des Croizettes	48 € HT pendant 12 mois puis 52 € HT	Orange
023	31/03/22	Contrat de maintenance des fontaines à eau	570,00 € TTC / an	AQUADOM
024	26/04/22	Convention pour l'organisation de séances de cinema	1 400,00 € TTC	Association "Ecran VO"

025	26/04/22	Contrat pour la réalisation d'un spectacle pyromusical	5 300,00 € TTC	Soirs de fêtes
026	26/04/22	Contrat de prestation pour des séances d'analyse à la pratique à destination des accueillants du LAEP	240 € TTC	Florence LEGRAND
027	26/04/22	Assistance et représentation de la Commune en défense auprès du Tribunal Administratif	2 800 € TTC	Maitre Savignat
028	27/04/22	Contrat de cession pour une animation à la fête de la musique	600,00 € TTC	Anthony FREITAS
029	27/04/22	Formation sauveteurs secouristes du travail	1 500 € TTC	Formaguard
030	10/05/22	Marché d'entretien et de maintenance des équipements des offices et linderies des bâtiments communaux	955,20 € TTC	FC2P Services
031	10/05/22	Marché de mission de coordination sécurité et protection de la santé pour la requalification des espaces publics de la Louvière	5 502,00 € TTC	APAVE Parisienne SAS
032	10/05/22	Contrat portant sur une animation « jeux en bois »	300 € TTC	Association des anciens combattants de Jouy le Moutier
033	12/05/22	Contrat portant sur une animation "création de nichoirs"	300 € TTC	Association LPO Agir pour la biodiversité
034	17/05/22	Convention d'honoraires pour représenter la commune en défense auprès du Tribunal administratif	2500 € HT Maximum	Cabinet Verpont Avocats

Le Conseil Municipal, prend acte des décisions du Maire n° 2022-014 à 2022-034.

01 – MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal, par 29 voix pour, se prononce favorablement sur la proposition de mise à jour du tableau des effectifs.

02 – MISE EN PLACE DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 29 voix pour, se prononce favorablement sur l'instauration du nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), selon les modalités présentées en séance à compter du 1^{er} juillet 2022.

03 – MODIFICATION DES STATUTS DU SMDEGTVO / SDEVO

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 29 voix pour, approuve les nouveaux statuts du SDEVO.

04 – AVENANT A LA CONVENTION D'ACCES A « MON COMPTE PARTENAIRE » AVEC LA CAF DU VAL D'OISE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 29 voix pour, autorise madame la Maire à signer la convention d'accès à « mon compte partenaire » avec la CAF du Val d'Oise ainsi que l'avenant modifiant la liste des utilisateurs.

FINANCES ET COMMANDE PUBLIQUE

05 – AFFECTATION DU RESULTAT 2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 29 voix pour, se prononce favorablement sur :

- l'affectation en fonctionnement au compte R-002 de : 1 390 543,98 €
- l'affectation en investissement au compte R-001 de : 1 212 934,49 €

06 – BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2022

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 29 voix pour, adopte le budget supplémentaire 2022 tel que présenté en séance.

Toutes sections confondues, le budget supplémentaire s'équilibre en dépenses et en recettes à 4 922 709,45 €.

07 – ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 29 voix pour, adopte la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2023 pour le budget principal de la Ville.

08 – FONDS DE CONCOURS CACP : ECLAIRAGE LED DES EQUIPEMENTS SPORTIFS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 29 voix pour,

- Approuve le programme définitif et l'estimation de l'opération,
- Approuve le plan de financement,
- Approuve l'engagement de la commune pour l'inscription budgétaire de l'opération sur le budget 2022,
- Approuve l'attestation de non-commencement des travaux au moment de la demande de fond de concours,
- Autorise Madame la Maire à signer la convention d'attribution de fonds de concours qui sera présentée par la CACP, ainsi que tous documents afférents.

09 – TARIFICATION POUR LA SORTIE INTERGENERATIONNELLE A LA COMEDIE MUSICALE « CARMEN STREET »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 29 voix pour, se prononce favorablement sur le tarif proposé de 15 €, pour la sortie organisée par la Commune à la comédie musicale « Carmen Street ».

10 – SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2022 : ACTUALISATION

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 29 voix pour, se prononce favorablement sur le versement d'une subvention d'un montant de 1 000 € à l'association « La compagnie du petit Tulle ».

11 – SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A TITRE EXCEPTIONNEL A L'ASSOCIATION DU FOYER RURAL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 29 voix pour, se prononce favorablement sur l'attribution de la subvention de fonctionnement à titre exceptionnel d'un montant de 1 000 € à l'association du Foyer Rural de Courdimanche.

12 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « LA VOIX DES GILETS JAUNES »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 29 voix pour, se prononce favorablement sur le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 4 068 € à l'association « La voix des Gilets jaunes ».

13 – SUBVENTIONS AUX COOPERATIVES SCOLAIRES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 29 voix pour, se prononce sur le versement d'une subvention aux coopératives scolaires de :

- 6 000 € à l'école des Croizettes,
- 5 600 € à l'école de la Louvière
- 2 400 € à l'école André Parrain

EDUCATION, PETITE ENFANCE, SOLIDARITES

14 – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT DES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT, DES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT AVEC LA CAF DU VAL D'OISE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 29 voix pour, autorise madame la Maire à signer les nouvelles conventions et l'avenant pour l'année 2022 avec la CAF du Val d'Oise.

15 – RENOUELEMENT DU PROJET EDUCATIF TERRITORIAL A COURDIMANCHE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 29 voix pour, valide le projet éducatif territorial 2022-2025 et autorise Madame la Maire à signer tous les documents y afférents.

16 – CONVENTION ENTRE LA VILLE DE COURDIMANCHE ET L'APUI LES VILLAGEOISE POUR LA CREATION D'HEBERGEMENTS D'URGENCE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 29 voix pour, se prononce favorablement sur la convention entre la ville et A.P.U.I les villageoises et autorise madame la Maire à la signer.

CADRE DE VIE, AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

17 – LANCEMENT D'UNE ENQUETE PUBLIQUE POUR LA DESAFFECTATION ET LE DECLASSEMENT D'UNE PARTIE DE L'ALLEE DES MESANGES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 29 voix pour,

- Engage la procédure de désaffectation et de déclassement du domaine public communal de la parcelle HM n°31, représentant une portion de l'allée des Mésanges, en vue de la cession d'une emprise de 24m².
- Approuve le lancement de l'enquête publique nécessaire au déclassement de la parcelle HM n°31.
- Autorise Madame la Maire ou son adjoint délégué à prendre l'arrêté prescrivant ladite enquête publique et à signer tout acte afférent à ce dossier.
- Se prononce sur le principe de la cession d'une partie de la parcelle HM n°31, d'une superficie de 24m², à la suite de son classement dans le domaine privé de la commune.
- Prendre acte que les frais de notaire et de géomètre liés au dossier seront supportés par l'acquéreur.
- Prendre acte que la commune prendra à sa charge les frais d'enquête publique (indemnisation du commissaire enquêteur, publications légales, etc.).

RAPPORT DU DELEGATAIRE

18 – SOCIETE PUBLIQUE LOCALE : CERGY-PONTOISE AMENAGEMENT – RAPPORT DU MANDATAIRE 2021

Le Conseil Municipal prend acte du rapport du mandataire de la commune de Courdimanche à l'Assemblée Spéciale de Cergy-Pontoise Aménagement pour l'exercice 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22H30.

Elvira JAOUEN

Maire de Courdimanche

